

Division des élèves

Orléans, le 2 avril 2024

n° 1933-2024
Affaire suivie par :
Elise COMPAGNON
Tél : 02 38 24 29 80
Mél : divel45@ac-orleans-tours.fr

Le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
du Loiret

19 rue Eugène Vignat
45043 Orléans Cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'écoles élémentaires
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale
Mesdames et Messieurs les principaux des collèges du
Loiret



Objet : admission à l'internat du collège Jean Rostand

Veuillez trouver ci-après les informations concernant les procédures d'admission à l'internat d'excellence du collège Jean Rostand. L'objectif de cet internat est **d'assurer la réussite scolaire et éducative pour tous les élèves** qui y sont accueillis, conformément à son projet éducatif (cf. pièce jointe).

Il peut recevoir 20 filles et 20 garçons. Il est susceptible d'accueillir des élèves sportifs (section football, section pétanque), dans la limite de 20 places, et des enfants ne disposant pas de conditions optimales de réussite scolaire dans leur environnement familial, résidant prioritairement dans les quartiers de l'Argonne et de la Source, appartenant à la Cité éducative.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce choix peut ne pas être anodin pour les élèves les plus jeunes, car il peut être vécu comme une rupture importante par rapport à la vie familiale.

Les candidatures pour l'internat feront l'objet d'une étude approfondie, dans le cadre d'une commission. Elle se réunira le **4 juin 2024** et se déterminera en fonction des critères suivants :

- besoin d'un environnement permettant l'exercice d'activités sportives ou artistiques de manière soutenue
- besoin d'un environnement offrant des conditions favorables à la poursuite d'études.

Le dossier de candidature devra être rempli par la famille et remis au directeur de l'école ou au chef d'établissement actuellement fréquenté avant le **17 mai 2024**.

Celui-ci devra indiquer sur le dossier la date de son dépôt, le compléter puis le transmettre au collège Jean Rostand et à la DIVEL (divel45@ac-orleans-tours.fr) avant le **24 mai 2024**.

La décision prise au terme de cette procédure d'admission sera communiquée aux familles, aux écoles et aux établissements avant le **19 juin 2024**.

Je vous informe qu'une aide financière complémentaire aux bourses pourra être apportée aux familles résidant dans les quartiers prioritaires de l'Argonne et de la Source, appartenant à la Cité éducative.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à la connaissance des familles et des acteurs concernés l'ensemble de ces dispositions.


Philippe BALLE

PJ : note aux famille, dossier de candidature, projet éducatif de l'internat.
Copie pour information au SSFE